

COMMUNE DE SAINT MICHEL L'OBSERVATOIRE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09 février 2015

Le neuf février deux mille quinze à dix-huit heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de monsieur Pascal DEPOISSON, Maire en exercice.

Etaient présents : Tous les membres du conseil municipal à l'exception de :

- M. Eric RICHAUD, absent excusé, pouvoir à Mme Marie DESBATS
- M. Christian MOLLET, absent excusé, pouvoir à M. Pascal DEPOISSON
- Mme Roxane RAHAL, absente excusée, pouvoir à Mme Marie-Neige TRABUC
- Mme Martine RODRIGUEZ, absente excusée, pouvoir à M. Alain ATTARD

Secrétaire de séance : Mme Martine ROQUETA

La séance est ouverte à : 18 heures 35

1) **PRET CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT** :

Monsieur le Maire rappelle que l'opération de réhabilitation des réseaux d'assainissement d' AEP et création de la STEP seront financés en partie par un emprunt que la commune va contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et dont les caractéristiques figurent ci-dessus :

Montant du prêt : 1 000 000,00 €

Taux : 2 %

Durée : 40 ans

Il demande au conseil municipal de se prononcer sur cette proposition de prêt.

Décision du conseil municipal : Accord à l'unanimité

II) RÉGIMES INDEMNITAIRES :

Régime indemnitaire du personnel communal : Monsieur le maire informe le conseil que la délibération instituant les modalités d'attribution du régime indemnitaire au personnel communal date du 08 avril 1992. Compte tenu de l'évolution des effectifs il est nécessaire d'adapter ce document.

Il présente au conseil un projet de délibération visant à préciser les catégories d'agents concernés par le régime indemnitaire ainsi que les modalités de calcul.

Décision du conseil municipal : Accord à l'unanimité.

Création d'une commission du personnel composée de M. Pascal DEPOISSON, M. Roland LATIL, Mme Chantal REMIKI, Mme Martine ROQUETA

Un entretien individuel sera organisé chaque année avec chaque agent.

Il est également décidé d'étendre l'attribution du régime indemnitaire pour les CDD de plus de 6 mois.

Régime indemnitaire des élus : Monsieur le Maire rappelle la délibération du 07 avril 2014 relative à l'attribution des indemnités aux élus.

Il propose de créer un poste supplémentaire de conseiller municipal avec délégation spéciale qui sera attribué à Mme Martine ROQUETA, responsable du PEDT à l'école. Portant ainsi le nombre de conseillers municipaux avec délégation spéciale à trois.

Cette disposition pourra être revue en cas de nouvelle organisation du PEDT

Décision du conseil municipal : Accord à la majorité – 2 abstentions (Mme DESBATS et M. RICHAUD)

III) SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2015 :

Monsieur le Maire rappelle la liste des subventions attribuées en 2014 aux associations, il propose au conseil de fixer la liste et les montants pour l'année 2015.

Décision du conseil municipal : La répartition entre les associations est un peu revue. Le montant global reste le même qu'en 2014, soit 12 850,00 €. Accord à l'unanimité.

IV) ADHESIONS AU CASIC :

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'il a reçu un courrier du CASIC nous informant de la volonté des communes de FONTIENNE et ST ETIENNE LES ORGUES d'adhérer à cette structure intercommunale.

Comme le prévoit les statuts, les communes adhérentes doivent donner leur avis pour toute demande d'adhésion.

Décision du conseil municipal : Accord à l'unanimité

V) NOUVEAU FONCTIONNEMENT DU SIMPRO :

Monsieur le maire donne lecture au conseil d'un courrier du Centre de Gestion 04 relatif à la nouvelle organisation du SIMPRO (service intercommunal de médecine professionnelle) :

- A compter du 2^{ème} trimestre 2015 le service sera composé d'un médecin et d'une infirmière au lieu de deux médecins.
- La cotisation se fera à l'agent et non plus à la visite, soit 52,00 €/an/agent

Décision du conseil municipal : Accord à l'unanimité

VI) AVENANT CPIE 2015 :

Le CPIE intervient toutes les années en milieu scolaire dans le cadre d'animations à la ½ journée. Les programmes sont fixés en collaboration avec les enseignants pour chaque classe. Il y a 4 interventions par classe, soit 20 interventions sur la totalité de l'école. Cette prestation est facturée **2 900,00 €** à la commune.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal s'il souhaite reconduire la convention entre la commune et le CPIE pour 2015

Décision du conseil municipal : Accord à l'unanimité

VII) NUMEROTATION DES MAISONS ET NOMINATION DES RUES :

Les services de la Poste proposent de mener à bien une action commune afin de numéroter les maisons et donner des noms aux rues et quartiers qui en sont dépourvus. Une convention sera passée entre la commune et la Poste afin de définir le rôle de chacun. M. ATTARD en charge du dossier, donne des informations précises.

Décision du conseil municipal : Accord à l'unanimité

VIII) AGENCE POSTALE COMMUNALE :

M. le Maire informe le conseil qu'il ressort d'une réunion avec un dirigeant de la Poste, qu'en 2016, le fonctionnement du bureau de St Michel ne sera plus assuré. Deux options sont donc possibles :

- Fermeture pure et simple du bureau de St Michel et disparition du service assuré aujourd'hui à la population qui devra se rendre au bureau de Mane ou Forcalquier ;
- Possibilité de créer une agence postale communale dont le fonctionnement sera assuré par un agent communal, ayant le statut fonction publique, embauché et rémunéré par la commune. En contrepartie, la Poste indemniserait la commune à hauteur d'environ 1 000,00 €/mois pour couvrir les salaires et charges salariales, l'entretien du local (ménage, chauffage, électricité, eau...)

Monsieur le Maire fait un tour de table et demande à tous les membres présents de bien vouloir donner leur avis.

M. GROSSO propose de faire une pétition contre cette fermeture.

IX) MOTION DES NOTAIRES CONTRE LA LOI MACRON :

Monsieur Le Maire donne lecture d'une motion rédigée par les notaires contre la loi Macron et qui sollicitent le soutien des conseils municipaux.

Monsieur le Maire demande aux conseillers présents s'ils souhaitent que la commune s'associe à l'action des notaires en acceptant cette motion.

Sans objet.

X) DEMANDE DE SUBVENTION DETR STATION D'EPURATION 2015 :

Par délibération en date du 8 décembre 2014, la commune a sollicité une subvention d'un montant de 389 623 € au titre de la DETR 2015.

Dans la mesure où cette opération sera réalisée sur 2015 et 2016 il convient de scinder la demande de subvention en deux tranches. La tranche 2015 portera sur la somme de 811 212,05 € HT.

Décision du conseil municipal : Accord à l'unanimité

XI) DELEGUES AUPRES DU CASIC :

Monsieur le maire propose de modifier la liste des délégués auprès du CASIC :

- M. Alain ATTARD , délégué titulaire
- M. Denis GILLET, délégué suppléant

Décision du conseil municipal : Accord à l'unanimité

XII) PARTICIPATION A LA PROTECTION SANTE COMPLEMENTAIRE DES AGENTS :

Monsieur le Maire informe que le CTP a émis un avis favorable suite à la délibération de principe prise en conseil du 8 décembre 2014 pour la participation à la protection complémentaire santé des agents.

Il convient à présent de prendre la délibération définitive.

Décision du conseil municipal : Accord à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 20

